

CABINET DU PRÉFET – Bureau de la communication interministérielle

Lyon, le lundi 19 septembre 2011

"CFAL nord"
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

L'enquête publique portant sur le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) partie nord, projet sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France (RFF) s'est déroulée du 26 avril au 3 juin 2011 dans les communes concernées de l'Ain, du Rhône et de l'Isère.

La commission d'enquête désignée par décision conjointe des tribunaux administratifs de Lyon et Grenoble a remis son rapport et ses conclusions ce lundi 19 septembre.

L'enquête a été coordonnée par le préfet de l'Ain, nommé préfet coordonnateur par décision conjointe du 23 décembre 2009 du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du Secrétaire d'État chargé des Transports.

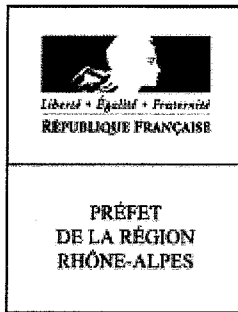
Cette enquête a été un temps fort d'expression du public, quantitativement et qualitativement. Plus de soixante permanences ont été tenues dans les différentes communes concernées par le tracé. De très nombreuses expressions, émanant tant du public que d'organismes institutionnels ont été enregistrées dans les registres ou auprès du siège de la commission d'enquête.

La commission d'enquête a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du CFAL Nord, assorti des cinq réserves suivantes :

- réaliser le contournement ferroviaire de Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey 5 ans maximum après la mise en service du CFAL Nord,
- mettre en place une commission de concertation et de suivi avec un garant jusqu'à la mise en service du CFAL,
- supprimer le passage à niveau n° 34 de Saint-Denis-en-Bugey,
- positionner la courbe ferroviaire de Niévroz le plus à l'ouest possible,
- couvrir les voies du CFAL Nord entre la sortie du tunnel de Grenay et le passage sous l'autoroute A43.

La Commission formule également 18 recommandations, concernant principalement les protections contre le bruit et la préservation de l'économie agricole. Les recommandations feront d'ailleurs l'objet d'un travail soutenu avec les communes et les organisations agricoles.

La Commission suggère enfin une évolution de la réglementation en matière de bruit, de façon à intégrer l'existence de plusieurs sources de bruit dans la définition des protections apportées aux bâtiments (multi-exposition).



CABINET DU PREFET – Bureau de la communication interministérielle

Le préfet de la région Rhône-Alpes, Jean-François Carencio et le directeur régional de Réseau Ferré de France, Bruno Flourens, prennent acte de cet avis et se félicitent de son caractère favorable. Le CFAL revêt en effet un caractère particulièrement stratégique pour le développement du réseau ferré et le fonctionnement du nœud ferroviaire lyonnais, la politique nationale des Transports en faveur du report modal vers le fer et le fleuve et la mise en œuvre concrète du Grenelle de l'Environnement.

L'État et Réseau Ferré de France vont désormais conduire un travail spécifique, en liaison avec les collectivités territoriales et organismes locaux concernés, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique du CFAL Nord par le Conseil d'Etat, avec pour objectif de lever les réserves et de prendre en compte les recommandations de la Commission.

Le Conseil d'État devant se prononcer dans un délai de 18 mois maximum, le décret déclarant le projet d'utilité publique interviendra avant la fin 2012 et dans le même temps, le tracé de la partie Sud du CFAL sera fixé, permettant ainsi un enchaînement des parties Nord et Sud avec un minimum de décalage dans le temps.

Contacts presse :

Préfecture de la région Rhône-Alpes : Pascale Savey 04 72 61 65 27 – 06 12 32 05 83

Préfecture de l'Ain Annie Campan : 04 74 32 78 33

RFF (Réseau Ferré de France) : Caroline Le Guellec 06 70 80 40 05